

Appel à projet collaboratif



Impulsion à la recherche 2025 Dossier de candidature



20 – 60k€

Cet appel à projets organisé par la filière de santé des maladies constitutionnelles rares du globule rouge et de l'érythropoïèse (MCGRE) et le Club du globule rouge et du fer (CGRF) est destiné à **soutenir financièrement des projets portant sur les maladies rares du globule rouge et de l'érythropoïèse.**

Les membres des laboratoires et des centres de référence (CRM) et de compétence (CCMR) partenaires de la filière MCGRE ainsi que les laboratoires de recherche impliqués dans les thématiques de la filière MCGRE et du CGRF peuvent candidater à cet appel à projets.

Chaque projet devra être porté par une personne physique au sein d'un laboratoire ou d'un centre de référence ou de compétence. Le porteur et tous les partenaires identifiés doivent être membres du CGRF et à jour de leur cotisation au 01 Juin 2025.

Le porteur doit être titulaire d'une thèse de Médecine ou de Pharmacie ou d'une thèse d'Université.

Seuls les dossiers complets seront examinés, avec les éléments suivants :

- ✓ Titre du projet
- ✓ Acronyme
- ✓ Porteur du projet
- ✓ Présentation du/des partenaire(s) si applicable et dans quelle mesure la collaboration est pertinente/synergique ?
- ✓ Durée du projet
- ✓ Coût global

- ✓ Résumé grand public du projet (350 mots maximum ; 10 mots clefs)
- ✓ Pathologies concernées
- ✓ Etat de l'art
- ✓ Objectifs du projet
- ✓ Résultats préliminaires le cas échéant
- ✓ Méthodologie
- ✓ Intérêts/retombées attendues du projet pour les maladies rares du globule rouge
- ✓ Calendrier prévisionnel
- ✓ Budget prévisionnel détaillé
- ✓ Accord de la direction du laboratoire de recherche et/ou du responsable du centre de référence ou compétence, et du chef de service

Éléments du dossier de candidature

I. Présentation du/des porteurs et structures associées

- a) Nom complet du projet
- b) Acronyme
- c) Structure porteuse du projet

Indiquez les libellés exacts et nécessaires qui doivent apparaître dans la convention, si votre projet est retenu pour le versement.

NOM de la structure	
Département	
Adresse	
Code postal	
Nom du responsable du centre/laboratoire/association	
E-mail	

d) Identification du porteur du projet

NOM, Prénom	
Profession/ Institution	

Département	
Adresse	
Code postal	
Téléphone	
E-mail	
Centre de compétence ou de référence de rattachement (sauf pour laboratoire et association)	

e) Si multicentrique : Partenaire(s) du projet

Partenaire n°1

NOM, Prénom	
Institution	
Département	
Adresse	
Code postal	
Téléphone	
E-mail	

Partenaire n°2

NOM, Prénom	
Institution	
Département	
Adresse	
Code postal	
Téléphone	
E-mail	

.... (Ajouter si plus de deux partenariats)

f) Durée du projet (max. 24 mois) mois

g) Budget total du projet €

h) Accord de la direction du laboratoire de recherche et/ou du responsable du centre de référence ou compétence, et/ou du chef de service

II- Le projet de recherche

a- Résumé grand public du projet (max. 350 mots) ave 5 mots clés

b- Pathologies concernées (lignes maximum)

c- Etat de l'art (1 page maximum)

d- Objectifs du projet (1 page maximum)

e- Résultats préliminaires (1 page maximum)

f- Méthodologie (1 page maximum)

g- Intérêts/retombées attendues du projet pour les maladies rares du globule rouge (1/2 page maximum)

h- Calendrier prévisionnel

III. Plan budgétaire du projet

Descriptif des coûts	Montant
Personnel	
Consommables	
Equipement	
Prestation de service	

Autres dépenses	
Budget total €	

Utilisation des fonds si soutien MCGRE	Montant
Personnel	
Consommables	
Equipement	
Prestation de service	
Autres dépenses	
Budget total €	

IV. Autorisations et engagements

Le (la) Candidat(e) M. (Mme)

reconnait avoir pris connaissance de l'ensemble du règlement de l'appel à projets généraliste organisé par la Filière MCGRE, s'engage à le respecter et à ne pas fournir d'informations erronées à la filière. En outre, le candidat s'engage :

- A fournir un rapport de fin de projet à la filière MCGRE (450 mots maximum) ;
- A informer la filière MCGRE en cas de changement de situation (démission, désistement de l'appel à projets, incapacité d'effectuer le projet, changement de service, de centre etc.).

La filière se verra mentionnée par ladite mention « Avec le soutien de la Filière de Santé Maladies Rares MCGRE » lors de toute manifestation (congrès, conférence de presse, etc.) dans les conditions définies au préalable entre les deux parties.

Signature du candidat (Date et mention « lu et approuvé »)

Accord de la direction du laboratoire de recherche et/ou du responsable du centre de référence ou de compétence (si adapté).

V. CV court du porteur avec 5 références sur la thématique sur les 10 dernières années